



C.P.8888, Succursale Centre-ville
Local DS-3305
Montréal (Québec) H3C 3P8
Téléphone : (514) 987-3000 poste 8940
Télécopieur : (514) 987-3615
centredesfemmes@uqam.ca

MÉMOIRE DU CENTRE DES FEMMES DE L'UQAM SUR L'AVIS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

*Vers un nouveau contrat social
pour l'égalité entre les femmes et les hommes*

Présenté à la Commission des Affaires sociales du Québec
dans le cadre de la Commission parlementaire
sur le Concept d'égalité et de la politique en condition féminine

Mémoire rédigé par Sandrine Ricci, présidente

Montréal, le 17 décembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

	page
1. Présentation du Centre des Femmes de l'UQÀM	1
2. Introduction.....	3
3. Situation dans les universités québécoises.....	4
4. Vers une redéfinition de l'égalité.....	5
5. Les instances	7
6. Pour les actions positives.....	8
7. La stratégie gouvernementale.....	9
8. Conclusion.....	11
9. Repères bibliographiques.....	12

1. Présentation du Centre des Femmes de l'UQÀM

Le Centre des Femmes de l'UQÀM (CDF) est une association d'étudiantes qui s'est donnée pour mission d'informer et de sensibiliser la population uqàmienne aux réalités plurielles de la condition féminine. Le CDF se veut un espace de solidarité pour toutes les étudiantes de l'UQÀM et souhaite tisser des liens signifiants avec la communauté montréalaise, nationale et internationale. Anciennement Comité-Femmes de l'UQÀM, le Centre des Femmes de l'UQÀM existe depuis 1975. Organisme à but non lucratif (O.S.B.L.) reconnu par le gouvernement du Québec, il est également un groupe agréé par le Service à la vie étudiante de l'UQÀM, en vertu de la politique d'agrément des groupes étudiants universitaires.

« Le Centre des Femmes de l'UQÀM est une ressource localisée à l'UQÀM. Il est polyvalent et vise à être accessible à toutes les femmes du campus, particulièrement les étudiantes, et de la communauté.

Le CDF se caractérise par :

- Une orientation féministe ;
- Une approche globale et non-compartmentée des problèmes des femmes ;
- Son projet éducatif ;
- Une prise de conscience des stéréotypes et une lutte contre les préjugés, qu'ils soient fondés sur le sexe, l'appartenance culturelle, l'orientation sexuelle, le statut social, etc. ;
- Le développement d'une solidarité concrète autour de problèmes communs ou de projets collectifs ;
- Le CDF s'est donné trois mandats : les services, les activités éducatives et l'action collective ;
- Les femmes qui viennent au CDF sont considérées comme des participantes à part entière, plutôt que comme des usagères ;
- Les membres, toutes bénévoles, sont des animatrices auprès et avec les femmes pour la réalisation du projet féministe. »¹

Le Centre des Femmes de l'UQÀM est un groupe non-mixte qui cible d'abord les femmes comme agentes de changements au sein du microcosme que représente l'UQÀM et de la société en général et ce, en vue d'obtenir l'égalité de faits avec les hommes, classe politique dominante. Nous reconnaissons qu'il ne s'agit pas là de la *seule* approche possible, nous affirmons néanmoins qu'elle constitue un élément essentiel de la lutte aux discriminations envers les femmes, classe politique opprimée.

¹ Extrait des Règlements généraux du Centre des Femmes de l'UQÀM, inspirés de ceux de l'R des Centres de femmes de Montréal

Nous rajoutons qu'il est souhaitable d'appréhender la lutte pour l'égalité des sexes de différentes façons, incluant une collaboration avec les hommes et les groupes d'hommes, ce qui se fait déjà au Québec, notamment par l'action du Centre des Femmes de l'UQÀM. Une grande partie de nos activités de sensibilisation s'adresse à la fois aux femmes et aux hommes : pensons à la production des *Monologues du vagin*, aux multiples conférences (Féminisme au masculin, Excision, Viol de guerre, Aides familiales, Génocide au Rwanda, etc.), aux kiosques d'information (marche mondiale, alternatives menstruelles écologiques, etc.) que nous avons organisé au fil des années². Cependant, **nous estimons que le leadership et l'agenda de cette lutte pour l'égalité des sexes doivent émaner du mouvement féministe, de façon, entre autres, à ce que ce dernier définisse les bases de cette collaboration. Ce leadership doit être reconnu et soutenu par l'État.**

2. Introduction

Le Centre des Femmes de l'UQÀM soumet le présent mémoire en réaction à la « réingénierie » éventuelle du Conseil du statut de la femme, à la demande de la ministre responsable du dossier de la condition féminine faite à cet organisme de repenser un concept d'égalité « le plus large possible » qui s'ensuit de la production de l'Avis *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* par le Conseil du statut de la Femme.

Étudiantes à plein temps en fin de session universitaire, travailleuses à temps partiel, parfois mères de familles et bénévoles au Centre des Femmes de l'UQÀM, nous ne sommes pas en mesure de livrer une analyse approfondie de l'Avis du Conseil du statut de la femme. Toutefois, si nous en reconnaissons la qualité et le mérite, notamment dans son effort de synthèse et de consensus, certains points ont attiré notre attention, de même que certaines affirmations.

Le présent mémoire vise donc, pour nous, jeunes femmes universitaires féministes, à prendre la parole sur cet Avis qui brosse un portrait plutôt réaliste de la situation en matière de gains pour les femmes (indéniables et encourageants) et montre bien que la partie est loin d'être gagnée.

² Voir également l'apport de groupes comme Hommes contre le patriarcat ou le Collectif masculin contre le sexisme, par exemple, avec lesquels nous sommes en contact régulier.

Nous faisons valoir du même coup nos revendications en ce qui a trait au détournement du mandat d'institutions - le CSF mais aussi le Secrétariat à la condition féminine, indispensables dans leur configuration actuelle – quoique perfectibles, au mouvement des femmes et, par voie de conséquences, à l'ensemble de la population.

Le Mouvement des femmes du Québec dont le Centre des Femmes de l'UQÀM fait partie, doit pouvoir compter sur l'État pour continuer à mener la lutte en vue de l'égalité entre les femmes et les hommes, pour que cessent, enfin, les injustices et les discriminations liées au genre.

3. Situation dans les universités québécoises

Quand on regarde les chiffres de l'évolution de la fréquentation universitaire au Québec, on constate que les femmes sont plus scolarisées que les hommes (en 2001, 23,1% des femmes détenaient un diplôme universitaire contre 20,6% des hommes). Les étudiantes obtiennent un taux de diplomation supérieur aux hommes aux niveaux du baccalauréat (31% vs 20,5%) et de la maîtrise (7,8% vs 6,8%). Seul le doctorat accuse un retard des femmes (0,9% vs 1,1%). Cet écart se comblera d'autant plus vite que le gouvernement mettra en place des fonds de recherche qui, comme le recommande notamment le Conseil du statut de la femme, « tiennent compte des responsabilités familiales des étudiantes »³. [Par ailleurs, il est à craindre que ces résultats encourageants pâtissent des coupures budgétaires dans les prêts et bourses, les statistiques démontrent que les étudiantes sont plus pauvres que les étudiants.]

Cependant, on peut regrette que ces succès universitaires ne se traduisent pas par une accession équitable des femmes et des hommes aux postes de professeurs : « En 2001-2002, les femmes ne représentaient que 26,5% du personnel enseignant des universités québécoises »⁴. En fait, plus on monte dans la hiérarchie, plus la présence des femmes est minoritaires. Dans le même ordre d'idée, seules 12,2% des chaires de recherche du Canada ont été attribuées à des femmes depuis 2000 au Québec ! Ces obstacles sont liées au « plafond de verre » qui empêche les femmes d'accéder aux postes les plus prestigieux.

Nous sommes inquiètes des profondes inéquités qui perdurent au sein des universités québécoises en raison de la persistance de discriminations liées à la différence des sexes.

³ « Les études, l'enseignement et la recherche universitaire : enjeux émergents pour les femmes », Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, février 2004.

⁴ Ibid.

4. Vers une redéfinition de l'égalité

Rappelons d'entrée de jeu que l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être atteinte dans les faits, quoique la société québécoise soit très avancée dans ce domaine. Comment s'y prend-on, comme nous le demande la ministre Courchesne, pour « élargir » le concept d'égalité ? Est-ce qu'on doit admettre que certains sont plus égaux que d'autres, comme telle lessive rend notre linge plus blanc que blanc ?

Dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, le père du premier contrat social, Jean-Jacques Rousseau émet trois propositions fondamentales :

- 1) Les inégalités résultent de mécanismes de marché du fait du premier qui, « ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire »⁵ ; « Chacun commença à regarder les autres et à vouloir être regardé soi-même, et l'estime publique eut un prix [...] ce fut là le premier pas vers l'inégalité » ;
- 2) Les inégalités tendent à se cumuler ;
- 3) **Le système politique doit réguler et corriger le fonctionnement des marchés ; lutter contre les inégalités afin que les citoyen-nes respectent le « contrat social ».**

Certes, Rousseau s'attaque aux inégalités entre les hommes... et les hommes : dans le contexte sociopolitique du 18^e siècle, les inégalités entre les femmes et les hommes ne sont pas encore à l'ordre du jour. On pense plutôt en termes de classes sociales, de l'inégalité pauvre-riche. Un adage féministe affirme d'ailleurs que l'égalité constitue la promesse la plus inachevée de la modernité⁶.

Quelques siècles plus tard, T.H. Marshall développe une théorie évolutionniste selon laquelle apparaissent, dans cet ordre, d'abord l'égalité juridique, puis l'égalité politique, et, enfin, l'égalité sociale. Il n'est pas certain, selon Raymond Boudon⁷, qu'il faille prendre cette théorie au pied de la lettre. Il reste que « l'égalité sociale est beaucoup plus difficile à définir que l'égalité juridique ou politique ».

⁵ « Discours sur l'origine » (1755) in Chassang, A., Senninger, CH. (1981). *Recueil de textes littéraires français, XVIIIe siècle*, Paris-Hachette.

⁶ Eleni Varikas, *Dictionnaire critique du féminisme*, p. 54.

⁷ Boudon, Raymond (1987) « Égalité et inégalités sociales », *Encyclopedia Universalis*, pp.670-672.

Selon leur appartenance à tel ou tel courant, les féministes ont proposé de nombreuses définitions de l'Égalité, laquelle contient généralement la notion de traitement égal ou identique entre les femmes et les hommes. Le gouvernement canadien s'appuie sur une définition intéressante, impliquant que toutes et tous aient « des conditions égales pour réaliser leurs pleins droits et leur potentiel et pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle du pays, tout en profitant également de ces changements (...) La réalisation de l'égalité exige que l'on reconnaisse que les régimes social, économique, culturel et politique sont marqués par les différences entre les sexes ; que la condition inéquitable des femmes est de nature systémique »⁸. Il nous semble en effet indispensable de reconnaître qu'un *système* est au cœur de l'explication de ces inégalités, le patriarcat. Cette force hiérarchique transversale, multilatérale et protéiforme se manifeste notamment dans les rapports sociaux de sexe.

Le concept de l'Égalité doit absolument prendre en compte les différences entre les individus, que ces particularités émanent de leur sexe/genre, mais aussi de leur appartenance ethnique, religion, incapacité, état-civil, orientation sexuelle, etc.. Il s'agit donc de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes mais aussi l'égalité entre les femmes elles-mêmes, alors que les individus issues de minorités ethniques, notamment, subissent plusieurs types de discriminations.

Il faut donc accepter que « toute différence de traitement entre des individus devant la loi ne produit pas forcément une inégalité et aussi qu'un traitement identique peut fréquemment entraîner de graves inégalités »⁹. La pertinence de mener des actions positives pour enrayer ces pratiques discriminatoires et leurs effets, n'est plus à démontrer. Le rôle crucial de la société civile à cet égard ne l'est pas non plus. Les groupes de femmes, les ONG, soutenus par des millions de bénévoles, par les efforts de l'entreprise privée, ont permis au Canada et au Québec de s'inscrire au peloton des nations les plus progressistes en matière de lutte pour l'égalité entre les sexes.

Le problème soulevé par l'éventuelle refonte du CSF réside moins dans la (re)définition du concept de l'égalité que dans le type de politiques d'intervention pour la réaliser.

⁸ Voir le document publié en 1995 par Condition Féminine Canada, sous le titre *À l'aube du XXI^e siècle : Le plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*.

⁹ Ibid.

Un autre adage rappelle fort justement que le féminisme est un humanisme. Tout le monde s'accorde pour dire que l'égalité entre les femmes et les hommes concerne tout le monde et que chacun-e doit contribuer à sa réalisation. Néanmoins, quels moyens mettre en œuvre pour y parvenir ? C'est là que se pose le dilemme.

5. Les instances

Le combat contre les discriminations faites aux femmes doit se mener conjointement avec la société civile et l'État doit préserver les organismes de consultation dont il s'est muni pour ce faire : à savoir le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine.

Le mandat de ces deux organismes, tel que nous le comprenons¹⁰, ne doit pas être remis en cause mais au contraire renforcé. Il s'agit là d'acquiescer du mouvement féministe, les éliminer ou les refondre en un Conseil de l'égalité-fourre-tout serait une erreur qui garantirait un retour en arrière pour les femmes.

Le Centre des Femmes de l'UQÀM demande donc :

- que le Conseil du Statut de la femme (CSF) soit maintenu et que ses moyens soient accrus pour mener à bien le projet de l'égalité entre les sexes tout en préservant sa mission spécifique envers les femmes ;
- que le Ministère à la condition féminine (SCF) soit restauré et qu'une ministre responsable soit nommée et que les moyens suffisants pour mener à bien son mandat lui soient octroyés.

¹⁰ « [le] Conseil du statut de la femme qui produit des analyses permettant de saisir les nouvelles réalités des femmes et de formuler des avis visant à atteindre une égalité de fait; (...) [le] Secrétariat à la condition féminine qui voit à l'opérationnalisation, au sein de l'appareil gouvernemental, des politiques en condition féminine ». http://www.ffq.qc.ca/commission-2004/Fiche_6_role_de-letat.pdf

6. Pour les actions positives

À l'heure actuelle, certain-es préconisent l'adoption de l'Approche Intégrée de l'Égalité, telle qu'appliquée au Conseil de l'Europe et dans plusieurs pays du monde, suite à la conférence de Beijing en 1995. Le gouvernement du Québec semble vouloir s'engager dans cette même voie, dans la foulée de la réingénierie des structures étatiques qu'il entend conduire depuis l'accession de Jean Charest au poste de premier ministre en 2003. Condition Féminine Canada adopte l'analyse différenciée selon les sexes en 1976 ; l'ACDI l'applique depuis 10 ans. Nous n'entreprendrons pas ici l'analyse critique de ces différentes méthodes. Nous voulons seulement mettre en relief quelques éléments utiles pour étayer notre conception de l'Égalité et contribuer ainsi à la réflexion proposée par la ministre Courchesne. Confronté-es à un problème de société aussi vaste et complexe que celui de l'égalité entre les sexes, plusieurs approches peuvent effectivement coexister.

Depuis des décennies, le mouvement féministe travaille sans relâche à faire pression auprès de l'État dans la mise en place de lois et de mesures qui ont fait et feront du quotidien des Québécoises le lieu d'un meilleur vivre-ensemble. Le mouvement des femmes a lutté et continue de lutter pour l'acquisition de droits juridiques, politiques, sociaux et économiques fondamentaux pour les femmes. Pensons par exemple à « l'accès des femmes à l'éducation qui fut déterminant comme facteur d'émancipation; [à] l'adoption d'une Charte des droits et libertés de la personne qui a permis, par exemple, d'éliminer les clauses discriminatoires envers les femmes dans les conventions collectives; [à] l'accès gratuit à des services sociaux et de santé, notamment à des services de planning des naissances et d'avortement; (...) [à] l'adoption d'une loi sur l'équité salariale; [à] la mise en place de politiques visant à prévenir et à contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles; [à] l'accès à des services de garde à moindre coût; [aux] allocations familiales »¹¹, etc. Pouvons-nous, à la lueur de ces acquis, penser les actions positives comme une stratégie quasi obsolète d'un mouvement féministe non moins obsolète aux dires de certain-es, qui

¹¹ Fiche sur le rôle de l'État produite à la suite de la « Journée préparatoire à la Commission parlementaire portant sur le concept d'égalité et lapolitique en matière de condition féminine », organisée par la Fédération des Femmes du Québec et le comité Femmes et développement régional de la Conférence régionale des élus de Montréal, tenue le 25 mai
http://www.ffq.qc.ca/commission-2004/Fiche_6_role_de-letat.pdf

« se borne à enlever les obstacles pour les intégrer à un monde masculin, d'où l'obtention de résultats mitigés »¹² ?

Avec toute la candeur dont nous sommes capables, nous ne pouvons qu'applaudir cette initiative de multiplier les angles d'approches pour parvenir à l'égalité entre les sexes et enrayer la discrimination envers les femmes. Il nous semble néanmoins, qu'en regard de l'introduction récente de l'approche Intégrée de l'Égalité (AIE) en Europe, il semble très prématuré, pour le Québec, d'adopter une telle approche, particulièrement quand les pays en question présentent une « feuille de route » largement moins impressionnante que celle de notre pays (pensons à la France). Plusieurs analyses laissent entrevoir qu'en Europe, les actions positives spécifiquement élaborées pour les femmes sont de plus en plus délaissées au profit de mesures liées à l'AIE. Des critiques invoquent également le caractère « intégrationniste » de l'AIE, qui met les problèmes liés à l'égalité à l'ordre du jour mais ne permet pas de repenser les politiques selon une perspective reflétant les rapports sociaux de sexe et la question du genre. Ces différents points de vue, résumés dans le dernier chapitre de la recherche du Conseil du statut de la femme susmentionnée, indiquent clairement que, loin d'être une approche révolutionnaire, l'AIE constitue au plus une autre façon de tendre vers l'égalité entre les sexes et que, pour être efficace, elle doit être adoptée comme soutien aux approches traditionnelles (particulièrement les actions positives).

7. La stratégie gouvernementale

Le CSF recommande trois leviers principaux pour la nouvelle stratégie gouvernementale : 1- approche spécifique 2- approche transversale 3- approche sociétale. Nous sommes étonnées de l'importance que prend cette dernière, faisant une large place à l'implication des hommes. On pourrait croire que le Conseil du statut de la femme encourage le gouvernement à privilégier l'approche sociétale aux dépens de l'approche spécifique.

¹² Recherche du CSF intitulée *Instruments pour l'égalité : la situation dans certains pays européens*, publiée en mai 2004 sous la direction de Betty Guedj.

D'autre part, cette volonté d'intégrer les hommes aux luttes féministes à titre de collaborateurs ou d'acteurs complémentaires, témoigne d'une vision qui décontextualise ces enjeux et gomme la notion de pouvoir des rapports de sexe. En mettant condition des femmes et situation des hommes sur le même plan, on symétrise des réalités extrêmement différentes, plaçant ces derniers au sein d'un système dont ils ne seraient plus partie prenante mais bel et bien victimes, au même titre que les femmes !

On utilise un peu trop souvent l'analogie avec le monde syndical mais elle permet d'illustrer instantanément la dynamique à l'œuvre : ainsi, on ne demande pas aux travailleur-ses de penser leurs revendications en comité mixte, de concert avec les cadres ou le patronat, quoique ces dernier-es soient évidemment concerné-es. Pourquoi perpétuellement demander aux groupes de femmes d'intégrer les hommes à leurs luttes contre l'opresseur... masculin ?

Comme nous l'avons vu, le cœur du problème, ce sont les politiques d'intervention. On peut se demander pourquoi le gouvernement veut diluer les efforts du mouvement féministe alors que les avancées en démontrent la pertinence. Et **comment croire que l'intégration de nouvelles approches, de nouveaux joueurs, ne se fera pas aux dépens des structures existantes ?** Comment ne pas craindre, en effet, d'un gouvernement prompt à sabrer dans les dépenses, que son objectif principal ne soit pas tout bonnement de réaliser des économies ?

Comment ne pas voir dans ce projet de Conseil pour l'égalité, l'écho du lobby antiféministe qui sévit depuis quelques temps, largement relayé par les médias et auquel les politicien-nes semblent prêter, eux-elles aussi, une oreille complaisante ? **Nous vivons une période de ressac qui devrait justifier, au contraire, davantage le renforcement des structures existantes que leur refonte.**

Mentionnons au passage quelques manifestations de cette résurgence de dérives patriarcales : l'invasion de la pornographie dans notre quotidien ; l'hypersexualisation des filles ; le retour en force de la publicité sexiste ; le discours masculiniste sur internet et dans les médias de masse ; le tout, à l'heure des coupures dans les subventions qui condamnent les groupes de femmes à un militantisme de survie, précaire et énergivore. Le mouvement féministe n'a pas attendu qu'on lui demande de travailler avec les hommes, mais cette collaboration doit se faire selon ses termes. [Ces messieurs devront s'adapter à nos méthodes pour assouvir leur besoin de justice sociale, qu'ils se rassurent, elles sont éprouvées !]

8. Conclusion

Pour ce qui est du reste de la société civile, associations étudiantes, groupes d'intérêt, altermondialistes ou autres, la plupart dénoncent d'abord le capitalisme et le néolibéralisme, secondarisant la lutte au patriarcat. Il est démontré qu'ils laissent si peu de place aux préoccupations des femmes que ces dernières choisissent de constituer, au sein de ces groupes, des comités-femmes (le cas d'Attac-France et de l'Association Syndicale Étudiante en sont des exemples probants).

Quant aux groupes féminins non-mixtes, comme le Centre des Femmes de l'UQÀM, il est impératif de les préserver, afin d'assurer des lieux de paroles et d'action au sein desquels les femmes s'affirmeront pleinement, libérée des contraintes liées aux rapports sociaux de sexe¹³. Nous renouvelons ainsi notre souci de préserver la diversité des approches dans la recherche de l'égalité *pour* les femmes.

Nous demandons donc au gouvernement de reconnaître que les rapports sociaux de sexes – « comment ils façonnent des institutions comme la famille, l'armée, l'État, comment ils s'entrecroisent avec les rapports de classes et les rapports ethniques, et comment ils sont pénétrés par le pouvoir, l'oppression et l'exploitation »¹⁴ constituent le soubassement de notre société ; qu'il renforce les mesures mises en place pour corriger toutes les formes les discriminations envers les femmes ; qu'il maintienne et renforce le Conseil du Statut de la femme ; restaure le Ministère à la condition féminine.

¹³ Particulièrement quand l'accès des femmes à l'espace public dans les universités n'est pas à la hauteur de leur dévouement à diverses causes politiques, sociales, culturelles ; que l'enseignement supérieur reste sous domination masculine, tout comme l'accès aux chaires de recherche. Voir, à ce sujet, l'avis du Conseil du statut de la femme « Les études, l'enseignement et la recherche universitaires : enjeux émergents pour les femmes. Mémoire à la commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités », publié en février 2004.

Au moment d'écrire ces lignes, un article du journal *Le Monde* reçu via la liste EF-L, démontre que la sous-représentation des femmes au sein de postes prestigieux dans l'enseignement universitaire ne ressort pas d'un « problème de vivier » : « Les femmes sont maintenant majoritaires parmi les étudiants : en troisième cycle, là où se recrutent les enseignants chercheurs, elles sont plus nombreuses que les hommes, avec 51 % des inscrits ».

BRONNER, Luc, « L'Université bientôt moins féminisée que le Sénat », LE MONDE, édition du 07.11.04.

¹⁴ Cockburn, Cynthia (1999) « La problématique hommes-femmes, le conflit armé et la violence politique » www.pdcmps.ca/pgcaf/form-genre-reso.html p 23.

9. Repères bibliographiques

BOUDON, Raymond (1987). « Égalité et inégalités sociales », *Encyclopedia Universalis*, pp. 670-672.

CONDITION FÉMININE CANADA (1995). *À l'aube du XXI^e siècle : Le plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, ISBN 0-662-61951-X.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, Avis, *Vers un nouveau contrat social pour l'Égalité entre les femmes et les hommes*, Gouvernement du Québec, Gouvernement du Québec, septembre 2004, 174 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, recherche sous la direction de Betty Guedj (mai 2004). *Instruments pour l'égalité : la situation dans certains pays européens*.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, avis (mai 2004). *De l'égalité de droits à l'égalité de fait : repenser les stratégies et élargir la perspective*,

FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (2004). « Fiche 6 : le rôle de l'état », *Journée préparatoire à la Commission parlementaire portant sur le concept d'égalité et la politique en matière de condition féminine*, Fédération des Femmes du Québec et comité Femmes et développement régional de la Conférence régionale des élus de Montréal, 25 mai 2004. http://www.ffq.qc.ca/commission-2004/Fiche_6_role_de-letat.pdf

GROUPE DES 13, Quelques réflexions sur l'avenir du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine, document de réflexion, décembre 2003, 12 p.

HIRATA, H.; LABORIE, F.; LE DOARÉ, H; SENOTIER, D. (coord.) (2000). *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris : presses universitaires de France, pp. 54-60.

ROUSSEAU, Jean-Jacques (1755). « Discours sur l'origine », in CHASSANG, A., SENNINGER, CH. (1981). *Recueil de textes littéraires français, XVIII^e siècle*, Paris-Hachette.